

# IL y a trois siècles...

## Le "confinement" d'Allègre

### La peste de 1720

Le 25 mai 1720, le *Grand-Saint-Antoine*, en provenance du Levant accoste à Marseille, sa cargaison est à l'origine d'une épidémie de peste<sup>1</sup> qui ne se limite pas à la ville, s'étend dans le royaume et s'approche du Velay et de l'Auvergne. Une première ligne de blocus est établie en août 1720, une autre concerne le Gévaudan, isolé début août 1721, elle comprend, le 20, une partie du Velay, enfin, la dernière, contre le Bas Languedoc, concerne entièrement le Velay, en décembre 1721 et janvier 1722. Le Velay prend des mesures de précaution pour se protéger de la contagion et éviter sa propagation, action qui est une réussite<sup>2</sup>. L'Auvergne fait de même, limite autant que possible la circulation des personnes et des marchandises ; c'est dans le cadre de cette opération qu'Allègre connaît un relatif confinement.

### Les mesures à Allègre

À Allègre, l'opération semble débuter à la suite des ordres adressés par Monseigneur de Beaune<sup>3</sup>, Gouverneur de la province d'Auvergne<sup>4</sup>, du 2 juillet 1721, à Allègre où on commence de faire monter la garde bourgeoise<sup>5</sup>, à partir du 15 juillet, au « portal de Monsieur » par Jacques Couderc, lieutenant de la ville et marquisat d'Allègre, Mathieu Alibert et Vincent Lassaigue, tisserand, des faubourgs d'Allègre, à la porte de Ravel par Grégoire Gisclon, bourgeois, François



Figure 1 - Porte de Monsieur

---

<sup>1</sup> Il s'agit véritablement de la peste, et pas de l'emploi de ce nom pour désigner, pendant longtemps, toute épidémie importante qui est ou semble inconnue.

<sup>2</sup> René BORE, « Le Velay en lutte contre la propagation de la peste (1721-1722) », *Cahiers de la Haute-Loire*, 2018, p. 189.

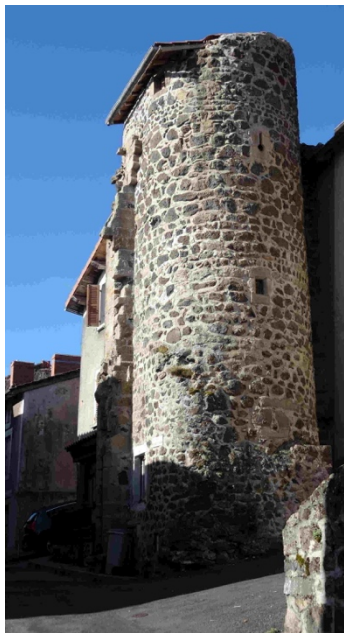
<sup>3</sup> Louis-Joachim de Montagu-Bouzols, vicomte de Beaune (1663-1724), lieutenant général des armées du roi (1708), gouverneur de la Basse-Auvergne, chevalier du Saint-Esprit (1724).

<sup>4</sup> Allègre est administrativement en Auvergne.

<sup>5</sup> Correspond à la milice communale ou bourgeoise, destinée à protéger et défendre les villes closes, qui est une organisation ancienne. A ne pas confondre avec la milice, forme de conscription créée en 1688 par Louvois.

Dechansse, marchand et André Boutaud. Un registre des gardes, sous la forme d'un cahier<sup>6</sup>, se poursuit, sur 14 pages, jusqu'au 2 octobre 1721, avec la mention pour chaque jour des hommes qui ont monté la garde, aux trois endroits surveillés. Sur les 80 jours que compte cette garde, seule manque la journée du 26 septembre<sup>7</sup>.

Les emplacements sont la Porte de Monsieur, la porte de Ravel et le troisième lieu a pu varier car son appellation a changé : « Au faubourg » du 15 au 20 juillet, « Au grand chemin de Toulouse » du 21 au 25 juillet, « Devant la porte d'Antoine Ollier » du 26 au 28 juillet, et enfin « Chemin de Langeac à Brioude » à partir du 29 juillet, qui se limitera à « Au chemin de Langeac » à compter du 2 août. Les deux premiers surveillent le passage de la cité fermée par ses murailles, le troisième concerne le faubourg.



*Figure 2 - Porte de Ravel*

En général six hommes sont concernés, deux à chaque poste, mais parfois cette répartition varie, quand il en manque on peut n'en trouver qu'un seul ou pas du tout, plus rarement un de plus. La porte de Ravel est la plus sérieusement surveillée puisqu'elle est la seule entrée avec des gardes tous les jours<sup>8</sup> alors que la porte de Monsieur compte au total 15 jours sans mention de garde, et la route de Langeac 4 jours.

Le nom du « commissaire des gardes » n'est précisé que 28 fois, jusqu'au 30 août, et plus ensuite. En cas de risque de confusion, lorsque plusieurs personnes portent le même patronyme, la profession ou le surnom sont mentionnés.

## **La délibération du 21 septembre**

Des mesures complémentaires sont prises, par l'assemblée des habitants réunie le 21 septembre, renforçant les mesures déjà vigueur, avec la création d'un bureau de santé, la précision du lieu et de la durée des gardes, les horaires de fermeture des portes et la création de barrières pour protéger le faubourg, car sans elles les gardes doivent y être présents

---

<sup>6</sup> AD43 : 99 J 46.

<sup>7</sup> Voir en annexe la liste complète. Le cahier s'arrêtant à cette date ne signifie pas obligatoirement que les gardes s'arrêtent à ce moment.

<sup>8</sup> Ce qui peut s'expliquer que c'est l'entrée par le nord, alors que la porte de Monsieur, entrée par le sud, connaît une "avant garde" avec la surveillance de la route qui pénètre par le faubourg.

pendant 24 heures alors que pour la cité, protégée par ses portes, quand elles sont fermées les gardes peuvent bénéficier d'une nuit tranquille. Voici l'intégralité de ce document.<sup>9</sup>

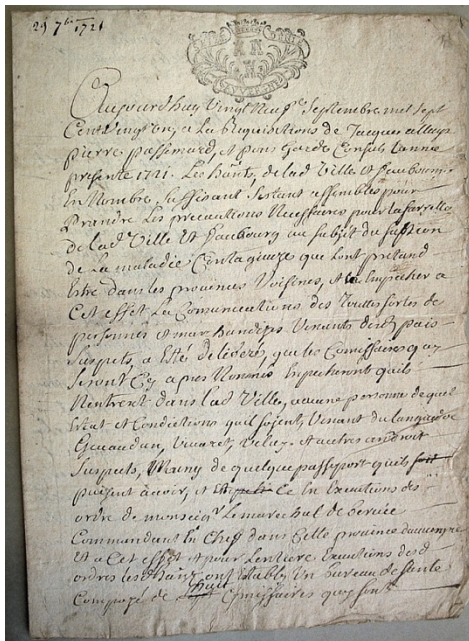


Figure 3 - Assemblée du 29 septembre 1721  
AD43 : 99 J 46

« Aujourd'hui vingt-neuf septembre mil sept cent vingt-un, a la réquisition de Jacques Alluys, Pierre Passemard et Pons Garde, consuls l'année présente 1721, les habitants de la ville et faubourg en nombre suffisant étant assemblés pour prendre les précautions nécessaires pour la sûreté de la ville et faubourg au sujet du soupçon de la maladie contagieuse que l'on prétend être dans les provinces voisines et à empêcher à cet effet les communications de toutes sortes de personnes et marchandises venant des pays suspects, a été délibéré, que les commissaires qui seront ci-après

nommés empêcheront qu'ils n'entrent dans la ville, aucune personne de quel état et conditions qu'ils soient, venant du Languedoc, Gévaudan, Vivarais, Velay et autres endroits suspects, muni de quelque passeport qu'ils puissent avoir, et ce en exécution des ordres de monsieur le maréchal de Berwick<sup>10</sup> commandant en chef dans cette province d'Auvergne ; et à cet effet et pour l'entière exécution des ordres les habitants ont établi un bureau de santé composé de huit commissaires qui sont Monsieur l'abbé Roucon prêtre, Monsieur Grangier<sup>11</sup> bailli subdélégué de Monsieur l'Intendant, Monsieur Couderc, lieutenant, Monsieur Chardon, procureur d'office, Monsieur Julien Grellet, Monsieur Fornier, Monsieur Gisclon, et Jacques Alluys, lesquels commissaires seront tenus de nommer des personnes pour monter trois corps de gardes savoir l'un à la porte de Ravel, le second a la porte Monsieur et le troisième a la Croix proche la fontaine d'Armand<sup>12</sup>, les commissaires chacun à leur tour visiteront les postes et se saisiront à neuf heures du soir de clef des portes, ensemble celle de la Posterle ; le commissaire du jour visitera pendant la journée les trois postes pour savoir si ceux qui

<sup>9</sup> Ce document a déjà été publié dans l'ouvrage de Félix et Emmanuel GRELLET DE LA DEYTE, *Le château, la ville et les seigneurs d'Allègre*, réédition, Le Livre d'histoire, Paris, 2005, p. 120. Nous renvoyons à cet ouvrage pour les renseignements biographiques des personnages cités. AD43 : 99 J 46.

<sup>10</sup> Jacques Fitz James, duc de Berwick, de Leria et de Xerica, grand d'Espagne, chevalier des ordres du roi, de la Jarretière et de la Toison d'or, fils naturel de Jacques II d'Angleterre. Né à Moulins, le 21 août 1670, élevé en France. Créé duc de Berwick en 1687. En 1705, commandant en Languedoc il sévit contre les Camisards. Maréchal de France en 1706, duc-pair en 1710. Tué au siège de Phillipsburg le 12 juin 1734.

<sup>11</sup> François Grangier, avocat en parlement, bailli du marquisat d'Allègre (1666-1734).

<sup>12</sup> La fontaine d'Armand desservait la partie basse d'Allègre, le faubourg. La croix ornait la place devant le porche l'église paroissiale, elle a été déplacée au XIX<sup>e</sup> siècle.

sont commandés pour monter la garde n'interposent point des personnes à leurs places et si leurs armes sont en bon état. Ne pourront les personnes commandées de monter la garde se retirer de leur poste jusqu'à ce que le commissaire en ordonnera la levée et fera fermer les portes, et ceux qui seront commandés pour le lendemain seront tenus de se trouver à leurs postes à portes ouvrant, et à l'égard du poste du faubourg le commissaire en exercice aura soin qu'il y ait une sentinelle postée du côté de la grande fontaine et l'autre du côté de la maison de Recipon lesquelles seront d'obligations de monter la garde de jour et de nuit pendant les vingt-quatre heures qui seront commandées et ce jusques à ce que les barrières des faubourgs seront faites. Les commissaires visiteront tous les soirs les cabarets pour savoir les personnes qu'ils auront reçues à loger, auxquels cabaretiers il est enjoint, suivant les ordonnances de donner tous les soirs le nom et surnom de ceux qui veulent loger et ne pourront le faire qu'après que le commissaire en aura donné l'ordre. Les commissaires s'assembleront a cet effet pour faire incessamment travailler aux barrières nécessaires au faubourg et à les faire fermer aussi bien que les trois portes de la ville, ils enjoindront aux particuliers qui ont des portes qui donnent sur les fosses de les crocheter à peine d'être murées, et pour parvenir aux fonds nécessaires pour toutes ces réparations les habitants ont donné pouvoir aux commissaires de prendre des fonds suffisants des mains de ceux qui en peuvent être saisis et dont ils en doivent la restitution aux habitants et de faire toute diligence nécessaire a raison de ce.

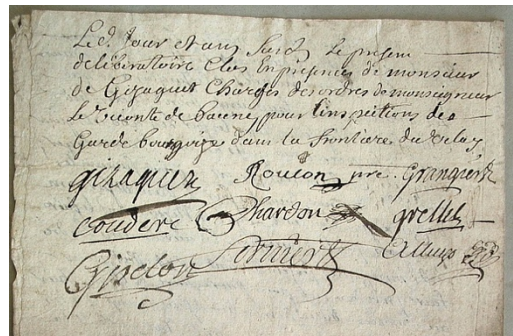


Figure 4 - PV d'assemblée du 29 septembre 1721

*Fait et délibéré au-devant de l'église à la sortie de vêpres le jour et an susd ; le présent délibératoire clos en présence de monsieur de Gizaguet chargé des ordres de monseigneur le vicomte de Beaune pour l'inspection des gardes bourgeoises dans la frontière du Velay. »*

Une barrière était établie à Coubladour, ouverte le 6 janvier 1722 par le marquis de Beaune, suite à la création d'une nouvelle ligne.<sup>13</sup> Les barrières du Velay sont levées le 19 novembre 1722 suite à une ordonnance royale.

<sup>13</sup> Preuve que la surveillance exercée par l'Auvergne se poursuit. La barrière de Saint-Paulien, est ouverte les mardis, celle de Coubladour les vendredis, mais ouverture ne signifie pas libre passage, tout est surveillé et contrôlé ; en dehors des jours d'ouverture, il n'y a aucun passage.

## Des réparations aux portes

Des travaux sont réalisés aux portes, commandés par la visite annoncée du vicomte de Beaune ; dans la liste des gardes, le 12 septembre 1721, une note, sans nom d'auteur ni signature indique :

*« A été pris chez François Chaptard suivant l'ordre à moi adressé par Monsieur le bailli en présence de monsieur le lieutenant cinquante-sept livres de fer.*

*Je lui ai donné ledit jour quinze livres à compte en présence du lieutenant, argent que j'avais touché d'Antoine Nolhiac.*

*Le fer qui a été payé chez monsieur le lieutenant savoir les barres des deux portes et le grippe et broche avec une chaîne ont pesé 28<sup>10</sup> et 1/2. »*

Nous avons plus de détails dans une lettre du bailli<sup>14</sup>, du 21 septembre :

*« Je prie Messieurs les commissaires de santé et Monsieur Alluis de faire ferrer les trois portes de la ville et y faire mettre des gros verrous derrière avec chacun une serrure, il n'a qu'à prendre le fer chez Guimbaud<sup>15</sup> le peser et le faire payer à Nolhac sur ce qu'il doit, il faudrait qu'on y travaille aujourd'hui, M. le Vicomte de Beaune devant passer incessamment, et faire paver à la porte de Monsieur, il n'y a qu'à commander des bouades à la paroisse ait soin [sic] de mettre des bons hommes à chaque porte crainte que M. le Vicomte de Beaune ne surprenne la garde faite pour le mieux à mon arrivée je ferai tout ce qui dépendra de moi. »*

Au dos de la feuille il reconnaît avoir reçu d'Antoine Nolhiac la somme de quinze livres qu'il remet, le même jour à François Chaptard « pour fer qu'il a délivré pour les portes de la ville. » Tout est fait dans la journée. Cette précipitation peut laisser supposer qu'auparavant on se contentait de la situation, même si tout n'était pas absolument satisfaisant. Désormais les fermetures des portes sont renforcées, mais nous n'avons pas d'autres traces du pavage vers la porte de Monsieur.

## Conclusion

Si le cahier des gardes se termine le 2 octobre 1721, cela ne veut pas dire que c'est la fin de cette surveillance, la liste peut se poursuivre sur un document perdu, car il faut encore plus d'un an pour que l'ordonnance royale supprime les barrières<sup>16</sup>, et donc le renfermement, le 19 novembre 1722.

---

<sup>14</sup> François Grangier, avocat en parlement, bailli du marquisat d'Allègre (1666-1734).

<sup>15</sup> Il s'agit de Jacques Boutaud.

<sup>16</sup> Celle de Coubladour n'est ouverte, partiellement, qu'en janvier 1722.

Un confinement, il y a trois siècles, et une restriction sérieuse de circulation, liée à la lutte contre une épidémie que l'on veut empêcher, avec succès alors, de se répandre sur tout le territoire du royaume.

De nos jours, un "nouveau" monde insouciant, sûr de lui, peu féru du passé, qui a du mal à appréhender les variations climatiques historiques, découvre les peurs ancestrales.

René Bore

31 mars 2020



## Annexe

### Les hommes qui ont monté la garde<sup>17</sup>

Date	Porte de Monsieur	Porte de Ravel	Au faubourg
15 juil. 1721	Jacques Couderc <sup>18</sup> Mathieu Alibert Vincent Lassaigne <sup>20</sup>	Grégoire Gisclon <sup>19</sup> François Dechansse André Boutaud <sup>21</sup>	François Robert Claude Millaud
20 juil. 1721	Jacques Dechansse Vidal Laffay Michel Drogue	Jacques Boutaud Julien Garnier André Garnier	
21 juil. 1721	<u>Vidal Boutaud</u> Pierre Auvergnion	Claude Grellet Barthélemy Mosnier	François Robert Guillaume Millaud
22 juil. 1721	<u>Vidal Defilhes</u> <sup>22</sup> Pierre Ferrand	François Chaptard Jacques Garnier <sup>24</sup>	<b>Grand chemin de Toulouse</b> Jean Raffier <sup>23</sup> Barthélemy Couderc
23 juil. 1721	M. <u>Chardon</u> <sup>25</sup> Jean Auvergnion	François Pontes Jean-Claude Boutaud Jacques Bouyt	François Recipon Jean Fayt
24 juil.	M. <u>Boutaud</u> <sup>26</sup> Pierre Garnier jeune	Jean-Pierre Auvergnion François Robert <sup>27</sup>	Pierre Garnier vieux Pierre Robert
25 juil.	<u>Claude Tavernier</u> <sup>28</sup> Antoine Borie Georges Mallet	Jean Mallet Vidal Bernard	Jean Lassaigne Claude Moury
26 juil.	<u>Vidal Berbigier</u> Pierre Baptiste Guillaume Moury	Jean Mathieu Michel Hostein	<b>Devant la porte d'Antoine Ollier</b> Antoine Gay Pierre Gay
27 juil.	<u>Jean Cogniasse</u> <sup>29</sup> Benoît Guelle	André Mallaure Jean Garnier	Antoine Portal Jean Broc
28 juil.	<u>Denis Robert</u> Guillaume Boudon	Jacques Boit Jean Latrix	François Mavel Jacques Boutaud dit Guimbau

<sup>17</sup> Les commissaires, lorsqu'ils sont indiqués, ont leur nom souligné. La graphie des noms a été, autant que possible, respectée, même quand elle paraît fautive.

Le métier est mentionné quand le même nom peut prêter à confusion, par exemple voir « Jean Garnier ».

<sup>18</sup> Lieutenant de la ville et marquisat d'Allègre.

<sup>19</sup> Bourgeois.

<sup>20</sup> Tisserand.

<sup>21</sup> Maréchal.

<sup>22</sup> Marchand.

<sup>23</sup> Métayer de M. Chardon.

<sup>24</sup> Boucher.

<sup>25</sup> Procureur d'office.

<sup>26</sup> Bourgeois.

<sup>27</sup> Maréchal.

<sup>28</sup> Marchand.

<sup>29</sup> Marchand.

			<b>Chemin de Langeac à Brioude</b>
29 juil.	<u>Jacques Grangier</u> Antoine Nolhiac	Pons Deldon Jean Guelle	Jean Anazat Barthélemy Passemar
30 juil.	<u>M. du Crozet</u> <sup>30</sup> Pierre Veisseire	Jean Perrot Jean Garnier Mathieu Laurent Vidal Laurent	Pierre Drogue Jean Bouschet
31 juil.	M. <u>Pastel</u> Claude Couderc	Philippe Bonneval Claude Clergeat	Jean-François Galeard Antoine Bouschet
1 <sup>er</sup> août	M. <u>Bonnafes</u> Claude Baille	Jean Devauzelle Antoine Guleon	Claude Dechansse François Robert
			<b>Au chemin de Langeac</b>
2 août	<u>Julien Grellet</u> Jacques Guerand	Blaise Moury Jean Bonnel	Jean Crotte François Bussac
3 août	<u>Benoît Brunel</u> Jacques Garnier	Jérôme Rieu Jean Dosmond	Jean Brunel Jean Dosmond
4 août	<u>Julien Couderc</u> Pierre Couderc	Pierre Deldeve Jacques Dechansse <sup>31</sup>	André Alibert Jean Marcon
5 août	<u>Jacques Dechansse</u> Pierre Ferrand	Jean Bonnel Jean Mallet	Blaise Berbigier André Ollier fils Philippe Roux
6 août	<u>François Grangier</u> <sup>32</sup> Mathieu Clergeat	Jacques Dechansse Claude Poble	Antoine Mourgue <sup>33</sup> Guillaume Bussac <sup>34</sup>
7 août		André Garnier <sup>35</sup> Antoine Boyet	Claude Poble Joseph Mourgues
8 août		Julien Garnier Pierre Jouvenel	Jean Mourgues Julien Moury
9 août		Claude Magnie Barthélemy Mosnier	Julien Dantony Jean Bussac
10 août	<u>Jean Fornier</u> Claude Delaigue	Jacques Guelle Vidal Bernard	Jean Broc jeune Jean Defilhes
11 août		François Chaptard Jacques Garnier <sup>36</sup>	Pierre Auvergnion François Robert
12 août		Jacques Garnier <sup>37</sup> François Chaptard	Claude Bussac Jean Auvergnion

<sup>30</sup> Écuyer. Le « i » est partout présent alors qu'il s'agit de « du Crozet ».

<sup>31</sup> Dit Boudingue.

<sup>32</sup> Bailli.

<sup>33</sup> Cardeur.

<sup>34</sup> Tisserand.

<sup>35</sup> Boucher.

<sup>36</sup> Boucher.

<sup>37</sup> Boucher.



13 août	<u>Jean Claude Boutaud</u> Pierre Garnier jeune	Claude Grellet Benoît Meissonier	Vidal Berbigier Pierre Giraud
14 août		Grégoire Gisclon Jacques Boit	Vidal Deffilles George Mallet
15 août	Antoine Nolhac Jacques Chandorat	Guillaume Romeuf Jean Latrix	Guillaume Millaud Guillaume Moury <sup>38</sup>
16 août	<u>Vidal Berbigier</u> Benoît Guelle	André Boutaud Jérôme Diounet	Vincent Lassagne Mathieu Alibert
17 août	<u>Pierre Baptiste</u> Jean Mathieu	Guillaume Giraud Antoine Giraud	Antoine Ollier Le métayer de M. Roucon
18 août		M. Boutaud <sup>39</sup> Pons Bonnaffes	Vidal Boutaud Jean Bouchet
19 août		Jean Devauzelle Pierre Verdure	Pierre Chardon <sup>40</sup> Pierre Robert <sup>41</sup>
20 août	<u>Claude Tavernier</u> Guillaume Boudon	François Dechansse Jean-Pierre Auvergnion	François Recipon Antoine Portal
21 août		Jean Guelle Pierrou	Claude Cogniasse Jean Borie
22 août		Jean Anazat Pierre Couderc	Vidal Lassagne Michel Drogue
23 août		Jean Perrot Jean Bonnel	Pierre Gay Jean Raffier
24 août	Jacques Boutaud <sup>42</sup> Blaise Moury	<u>Benoît Brunel</u> Pierre Vaissaire	Jean Lassaigne Jean Mourgue
25 août	<u>Barthélemy Boutaud</u> Claude Delaigue	Jean Garnier Mathieu Malhomme Claude Malhomme	Barthélemy Garnier
26 août		<u>Claude Mugnie</u> Michel Bouchet	Claude Poble Antoine Mourgues
27 août	<u>M. Couderc</u> Claude Baille	André Mallaure Claude Poble	Guillaume Mallaure Jean Broc
28 août		François Robert Antoine Galien	Claude Boutaud Claude Moury
29 août		<u>Julien Grellet</u> Pons Deldeve	Guillaume Bussac Joseph Mourgues
30 août	Jean Fornier Jacques Guelle	<u>François Pastel</u> Claude Clergeat	Pierre Drogue François Mavel

---

<sup>38</sup> Dit Jeantou.

<sup>39</sup> Prêtre.

<sup>40</sup> Procureur d'office.

<sup>41</sup> Maréchal.

<sup>42</sup> Marchand.

31 août	Pons Robert Jean Brunel	Philippe Bonneval Jean Cogniasse	Barthélemy Couderc André Alibert
1 <sup>er</sup> sept.	M. du Chauffour Vidal Laurent	Michel Hostein Pierre Jouvenel	
2 sept.	Claude Couderc Julien Crotte	Antoine Rodier Boudingue <sup>43</sup>	
3 sept.	M. du Croizet Pierre Garnier	Barthelemy Gay Benoît Meissonnier	
4 sept.	Pierre Verdure Jacques Boutaud	Grégoire Gisclon Jean-Pierre Auvergnion	Antoine Portal Jacques Chandorat
5 sept.	Jean-François Galiard Julien Garnier	François Dechansse Jean Mallet	Pierre Ferrand Blaise Berbigier
6 sept.		Jacques Grangier <sup>44</sup> André Garnier	Vidal Berbigier Pierre Robert
7 sept.	Guillaume Romeuf Benoît Guelle	Barthélemy Poble Vidal Bernard	Vincent Lassagne Julien Moury
8 sept.	Jacques Garand Claude Delaygues	André Boutaud Jean Dosmond	Pierre Gay Julien Dantony
9 sept.	Barthélemy Boutaud George Mallet	Julien Garnier Jacques Garnier <sup>45</sup>	François Recipon François Robert
10 sept.	Jacques Boit Jean Latrix	Jacques Boutaud <sup>46</sup> Jean Garnier	Vidal Deffilles Claude Cogniasse
11 sept.	François Mavel Jean Bouchet	François Chaptard Jérôme Dosmond	Jean Auvergnion Jean Broc
12 sept.	Blaise Moury Pierre Garnier jeune	M. Gisclon Jean-Pierre Auvergnion	Pierre Auvergnion Claude Bussac
13 sept.	M. du Croizet Claude Tavernier	M. Couderc <sup>47</sup> M. Fornier	Vidal Boutaud Antoine Portal
14 sept.	Vidal Laurent Claude Clergeat	Guillaume Giraud Antoine Giraud	Pierre Poble Guillaume Bussac
15 sept.	Jean Cogniasse Antoine Guleon	Jean Perrot Jean Bonel	Antoine Mourgues Jacques Mourgues
16 sept.	Jean François Guliard Jean Garnier <sup>48</sup>	François Pontes François Robert	Jean Bussac Jean Fayt
17 sept.	Benoît Brunel	Jean Devauzelle	Vidal Lassaigne

<sup>43</sup> Il s'agit de Jacques Deschansse.

<sup>44</sup> Greffier.

<sup>45</sup> Boucher.

<sup>46</sup> Marchand.

<sup>47</sup> Lieutenant.

<sup>48</sup> Tailleur.

	Pierre Drogue	Pierre Baptisse	Michel Drogue
18 sept.	Claude Couderc Claude Baille	Barthélemy Mosnier Claude Poble	Jean Boutaud Mathieu Alibert
19 sept.	Pons Robert Jean Brunel	Jean Guelle Jacques Dechansse	Guillaume Moury <sup>49</sup> Jean Raffier
20 sept.	Jean Annezat Guillaume Boudon	Philippe Bonneval Michel Bouschet	Jean Deffilles le fils d'Antoine Gay
21 sept.	Pierre Jouvenel Michel Hostein	Jacques Roujet Claude Poble	Pierre Broc Le métayer de la veuve Roucon
22 sept.	Antoine Nolhiac Pierre Couderc	Pons Deldeve Antoine Roujet	Antoine Borie Barthélemy Passemard
23 sept.	Julien Crottes Pierre Verdure	Claude Grellet Jacques Guelle	Jean Auvergnion François Robert
24 sept.	Jean-François Galiard Barthélemy Gay	Jacques Boutaud Jean-Claude Boutaud	Pierre Garnier vieux Barthélemy Couderc
25 sept.	Julien Couderc	André Mallaure Jean Garnier <sup>50</sup>	Pierre Ferrand Blaise Berbigier
26 sept.	RIEN		
27 sept.	Jacques Grangier Pons Bonnafes	Jacques Boit Jean Malhomme	François Recipon Barthélemy Garnier
28 sept.	Claude Malhomme Jacques Boit	Julien Garnier Jérôme Diounet	Guillaume Millaud Antoine Olier
29 sept.	Pierre Baptisse Guillaume Memouny	Jacques Dechansse vieux André Boutaud	Antoine Mourgue Joseph Mourgues
30 sept.	Barthélemy Boutaud George Mallet	Jean Garnier <sup>51</sup> Pierrou	Guillaume Bussac
1 <sup>er</sup> oct.	Jean Garnier	François Robert Vidal Bernard	Antoine Portal Jean Bouschet
2 oct.	Mathieu Cogniasse Antoine Guleon	Jacques Garnier <sup>52</sup> Jean Mallet	Vidal Berbigier Vidal Deffilles

<sup>49</sup> Dit Jeantou.

<sup>50</sup> Boucher.

<sup>51</sup> Tailleur.

<sup>52</sup> Boucher.